

## Investissement de plus de 115 000 \$ pour l'installation de portes d'entrée et de systèmes de récupération de chaleur des eaux de drainage



**Plus de 115 000 \$ seront investis aux habitations Îlots Saint-Martin pour le remplacement de portes d'entrée à l'avant et à l'arrière de certains petits bâtiments et pour l'installation de systèmes de récupération de chaleur des eaux de drainage. Les travaux commenceront au début de juillet et seront effectués en plusieurs étapes. Les travaux s'étaleront sur huit semaines environ.**

Ces travaux d'amélioration engendreront quelques dérangements temporaires pour les locataires des maisons en rangée qui devront permettre l'accès à leur logement aux ouvriers afin qu'ils puissent effectuer les travaux.

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer la qualité de votre milieu de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.



# EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS	QUAND
Installation d'un système de récupération de chaleur des eaux de drainage.	Récupérer la chaleur des eaux de drainage.	<b>Économie d'énergie</b> et <b>réduction des coûts</b> de chauffage d'eau	<b>De juillet à la mi-septembre 2012</b>
Remplacement des portes d'entrée à l'avant et à l'arrière du 1823 et 1835, terrasse Coursol et du 867 et 879, rue des Seigneurs.	Même apparence pour tous les bâtiments. Portes de qualité avec une plus grande fenestration pour augmenter la sécurité.	Amélioration de la sécurité et de l'apparence des bâtiments	<b>Automne 2012</b>

## INSTALLATION DES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION

**L'installation de ce système prend une journée.** Pendant ces travaux, les locataires des logements visés ne pourront pas utiliser leur douche, bain, évier et lavabo puisque l'installateur devra couper une partie du tuyau de drainage. Un avis sera envoyé aux locataires au moins 48 heures à l'avance. De plus, une légère odeur d'égout pourrait être perçue au moment de couper le tuyau de drainage.

Les adresses des immeubles touchés par ces travaux figurent ci-dessous.

### MAISONS EN RANGÉE

Seuls les locataires des maisons en rangée devront permettre à l'entrepreneur d'accéder à leur logement. La date à laquelle les travaux auront lieu chez vous sera précisée et confirmée prochainement.



1788, 1850, 1860, terrasse Coursol  
 1730, 1733, 1739, 1744, 1745, 1751, 1756,  
 1762, 1771, 1777, terrasse Elgin  
 786, 798, 806, 818, 824, 830, rue Richmond  
 834, 836, 838, 840, place Richmond  
 774, 780, 786, 816, 828, 834, 840,  
 rue Saint-Martin

### MULTILOGEMENTS

Pour les immeubles multilogements, les travaux se dérouleront au sous-sol. Les locataires n'ont donc pas à être sur place.

1752, 1768, 1830, 1840, terrasse Coursol  
 821, 805, 879, 867, 853, rue des Seigneurs  
 1780, 1790, 1820, 1850, rue Saint-Antoine Ouest  
 1791, rue Saint-Jacques  
 733, 753, 811, 789, 870, 878, rue Saint-Martin  
 716, 740, rue Richmond

## RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

### POUR LES LOCATAIRES DES MAISONS EN RANGÉE ET DES IMMEUBLES MULTIOGEMENTS

Pendant l'installation du système de récupération de chaleur des eaux de drainage, vous ne pourrez pas utiliser votre douche, bain, évier et lavabo. Les travaux d'installation ne dureront qu'une journée. **Un avis vous sera envoyé au moins 48 heures à l'avance.**

### POUR LES LOCATAIRES DES MAISONS EN RANGÉE UNIQUEMENT

Vous pouvez aider au bon déroulement des travaux. La marche à suivre est la suivante :

1. **Lorsque les travaux commenceront**, lisez l'**AVIS GÉNÉRAL** qui sera affiché à l'entrée de l'immeuble.
2. **Lorsqu'il sera temps** d'effectuer les travaux dans votre logement, **l'entrepreneur vous préviendra** et fixera un rendez-vous pour que les ouvriers puissent entrer chez vous.

**L'entrepreneur placera un AVIS sur votre porte au moins 48 heures avant la visite des ouvriers.**

**Assurez-vous d'être présent** au moment fixé par l'entrepreneur ou, si vous ne pouvez y être, **désignez une personne de confiance, un voisin ou un ami**, pour vous remplacer.

3. **Si, pour une raison majeure ou imprévue**, vous ne pouvez être présent au rendez-vous fixé, nous vous demandons d'en **informer le plus rapidement possible les ouvriers lesquels aviseront votre agente de liaison**. Celle-ci communiquera alors avec vous pour prendre les arrangements nécessaires.
4. Afin de permettre l'avancement des travaux, le travail d'équipe est essentiel. C'est pourquoi nous comptons sur **vos présence et votre collaboration** tout au long des travaux.

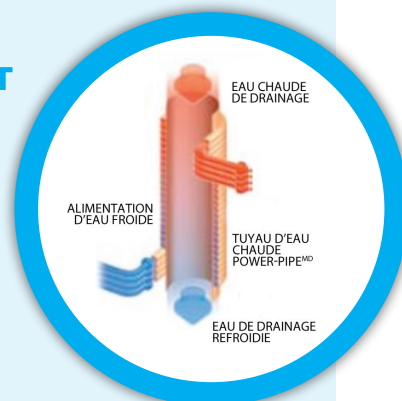
## RECYCLER L'ÉNERGIE



En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions pour économiser de l'énergie. Petit à petit, l'OMHM compte procéder à l'installation de systèmes de récupération de chaleur des eaux de drainage dans certains immeubles. Ces systèmes simples et rentables permettront d'économiser jusqu'à 40 % de l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau dans les immeubles visés.

### RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR : UN SYSTÈME SIMPLE ET INTELLIGENT

Le système de récupération de chaleur consiste en un tuyau de drainage en cuivre autour duquel est enroulé en spirale un petit tube où circule de l'eau froide. L'eau chaude de la douche, du bain, de l'évier ou du lavabo descend dans le tuyau. Sa chaleur est transférée efficacement à l'eau froide qui circule dans le serpentin. De cette façon, l'eau chaude et l'eau froide que vous utilisez dans votre logement contiennent de l'énergie recyclée. Ce système permet de réduire l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau de votre chauffe-eau.



## L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS ÎLOTS SAINT-MARTIN

### ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :  
**Julie Chalifour**
- ◆ Directeur de projets :  
**Daniel Da Silva**



### EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Directeur à l'entretien et aux réparations:  
**Gilles Bériault**
- ◆ Préposés à l'entretien et aux réparations :  
**Stéphane Bouchard et Juan Bautista**
- ◆ Agente de location :  
**Djazia Agsous**
- ◆ Organisateur communautaire :  
**Patrick Benjamin**



## L'ENTREPRENEUR

**Pompes François Néron inc.** est l'entrepreneur responsable des travaux aux habitations Îlots Saint-Martin. Les ouvriers travailleront du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exigeait.

## L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION  
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES  
ET SÉCURITÉ  
24 h/24 – 7 j/7

**514 872-OMHM (6646)**



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

**INFOCHANTIER** est publié par le Service des communications et l'équipe Recherche et promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8  
Téléphone : 514 872-6642

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

**INFOCHANTIER** est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination  
Marie Bouchard  
Marie-Eve Leblanc

Révision  
Linguitech

Graphisme  
Optik Design inc.